

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JUILLET 1859.

NAISSANCE DE S. A. R. LE COMTE DE HAINAUT.

PROJET D'ADRESSE PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION (1).

SIRE,

Un événement heureux est venu combler les vœux de Votre Majesté. La Chambre des Représentants s'unit, comme la Nation elle-même, aux joies de Votre Auguste Famille. Dans cette troisième génération de la royauté nationale, la Belgique aime à saluer un gage nouveau de la perpétuité de ses institutions et de son indépendance.

Elle se félicite de voir ainsi la sage influence du fondateur de la dynastie se prolonger dans l'avenir.

Que le Comte de Hainaut grandisse à l'illustre école du règne de son aïeul!

Il y apprendra quelle solidité et quel éclat la couronne d'un Roi belge emprunte aux libertés de son peuple.

Que le spectacle de cette merveilleuse entente du pays et du souverain, de cette confiance mutuelle qu'aucune situation n'altère, qu'aucune épreuve n'affaiblit, pénètre sa jeune âme d'une pieuse émotion. Que de bonne heure il apprenne à s'élever au niveau de ce noble enseignement. Puisse-t-il surtout y puiser la conviction que, pour le monarque comme pour le peuple, le secret d'une destinée si privilégiée, la source d'une gloire si pure et si vraie, ce sont leurs communs sentiments de loyauté, leur commun patriotisme, leurs communs et incessants efforts de modération et de prudence.

Heureux, Sire, l'État qui s'enrichit du trésor de pareilles traditions; heureux les princes appelés à les recueillir et à les suivre; heureux celui à qui l'histoire les fera remonter.

(1) La commission était composée de MM. LOOS, ORTS, DEVAUX, DE DECKER, H. DE BROUCKERE, MULLER, DE THEUX, D'HOFFSCHMIDT et MONCHEUR.